



Région de Gendarmerie du Nord-Pas  
de Calais et de Picardie

Groupement du Pas de Calais

Compagnie de Calais

## Communauté de Brigades de DESVRES

1 rocade Nord – 62240 DESVRES

03.21.91.70.17

### Évitez les vols dans les véhicules

#### Quelques conseils pour vous protéger !

- Ne laissez pas de sac ou d'objet de valeur (appareil photo, téléphone, GPS et son support...), même dans le coffre ou apparent dans votre véhicule, y compris l'espace d'un court instant ;
- Attention aux traces laissées par les supports de GPS. Ne laissez pas visibles les câbles de recharge (prise allume-cigarette)
- Systématiquement, verrouillez les portes et remontez les fenêtres de votre véhicule
- Ne considérez pas le coffre de votre véhicule comme un lieu sûr de protection de vos objets et équipements de valeur
- Ne laissez jamais votre véhicule moteur en marche, ou avec les clefs sur le contact ;
- Ne laissez pas vos papiers d'identité ou le certificat d'immatriculation dans votre véhicule ;
- Il est fortement déconseillé de laisser son GPS dans le véhicule et d'intégrer l'adresse du propriétaire dans cet appareil. Il mènerait directement l'auteur au domicile de la victime car il aurait trouvé les clés de l'habitation dans le sac à main qui aurait été déposé dans le coffre !

#### Vous êtes témoin d'un vol à la roulotte !

- **N'INTERVENEZ JAMAIS DIRECTEMENT :** Faites un acte citoyen en alertant la gendarmerie en composant le 17
- Portez une attention aux détails indispensables à l'identification des auteurs (plaqué d'immatriculation, couleur du véhicule, nombre de personnes, couleur des vêtements, signes particuliers, direction de fuite...)

#### Vous êtes victime d'un vol à la roulotte !

- Réagissez dans les plus brefs délais en alertant la brigade de gendarmerie en composant le 17
- Déposez plainte en précisant le maximum d'éléments sur les objets dérobés (références, marque, description) ;
- Établissez une déclaration auprès de votre assurance dans les deux jours ;
- Faites immédiatement opposition en cas de vol d'un moyen de paiement (carte bancaire, chéquier...) ;
- Enfin, votre téléphone portable a un numéro de série appelé « IMEI », lors de votre dépôt de plainte, ce numéro vous sera demandé ainsi que l'acceptation de la désactivation de votre téléphone qui ne sera plus jamais utilisable.

Pour le connaître, composez : \*#06#

GARDEZ LE PRÉCIEUSEMENT

#### Numéros utiles

En cas de vol, composez :

Carte bancaire : 0892 705 705

Chéquier : 0892 68 32 08

SFR : 06 1000 1900

Bouygues: 0800 210 000

Orange : 3970